



Lutte contre le terrorisme

Depuis les attentats qui ont eu lieu à New York et à Washington en septembre 2001, la lutte contre le terrorisme figure au premier rang des priorités de l'OTAN et de la communauté internationale au sens large. Les attentats commis par la suite dans des pays alliés et ailleurs dans le monde ont souligné la nature planétaire de la menace terroriste, qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions. Comme indiqué dans le Concept stratégique 2010 de l'OTAN, combattre cette menace demeure aujourd'hui l'une des priorités clés de l'Alliance. Seules l'action multilatérale, la coordination et la consultation entre Alliés et avec les partenaires permettront de répondre efficacement à ce défi.

Les mesures prises par l'Alliance au lendemain des attentats du 11-Septembre ont servi de base pour toute une série d'initiatives – d'ordre politique, opérationnel, concep-

tuel, militaire, technologique, scientifique et économique – que mène l'OTAN aujourd'hui pour combattre la menace multiforme du terrorisme et des défis sécuritaires qui y sont liés.

L'Alliance contribue de différentes manières à la lutte internationale contre le terrorisme.

Tout d'abord, l'OTAN dispose de capacités civiles et militaires qui peuvent contribuer à la lutte et à la défense contre le terrorisme ainsi qu'à la gestion des conséquences d'un attentat. Par ailleurs, les Alliés travaillent ensemble à la mise au point de capacités et de technologies visant à détecter le terrorisme et à s'en défendre, notamment en procédant à une analyse approfondie de la menace.

Ensuite, c'est en tant que forum de consultation transatlantique sur les questions liées à la sécurité que l'Organisation joue un rôle majeur tout à fait unique. Depuis que la lutte contre le terrorisme a été placée au cœur des activités de l'Alliance, celle-ci s'efforce d'intensifier le processus



- p4 Action et développement capacitaire
- p10 Consultation, partage du renseignement et formation
- p12 Un réseau de partenariats



Le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN [...] Des groupes extrémistes continuent de se propager, ou de se développer, dans des régions d'importance stratégique pour l'Alliance, et la technologie moderne accroît la menace et l'impact potentiel d'une attaque terroriste.

Concept stratégique
Sommet de Lisbonne, novembre 2010

de consultation et de partage du renseignement sur le terrorisme et les questions connexes, et de développer la formation et l'expertise.

Enfin, l'OTAN a mis en place un réseau de partenariats structurés avec des pays non membres, appartenant à la zone euro-atlantique, à la région méditerranéenne ou à celle du Golfe, et elle a noué des relations avec d'autres partenaires dans le monde. La lutte et la défense contre les menaces terroristes constituent désormais l'un des principaux axes de dialogue et de coopération pratique avec tous les partenaires.

Le terrorisme continue à se transformer en s'adaptant aux nouvelles technologies et aux évolutions de l'environnement de sécurité. La nature imprévisible et transversale des défis de sécurité émergents du XXI^e siècle - qu'il s'agisse de la cyberdéfense, de la sécurité énergétique ou de la prolifération - oblige à agir de manière dynamique, en tenant compte de la capacité des terroristes d'apprendre et de modifier leurs tactiques.

L'impact des attentats du 11-Septembre

Immédiatement après les attentats survenus aux États-Unis, et pour la première fois de son histoire, l'Alliance a invoqué l'article 5 du Traité de Washington. Cette clause de défense collective stipule qu'une attaque armée contre l'un ou plusieurs des Alliés sera considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés.

C'est ainsi qu'a été lancée en Méditerranée une opération navale de surveillance anti-terroriste : l'opération *Active Endeavour*. Les Alliés se sont également mis d'accord sur un ensemble de mesures de soutien aux États-Unis, et notamment sur le déploiement dans le pays d'AWACS (avions du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle), entre la mi-octobre 2001 et la mi-mai 2002, afin de protéger le territoire américain et de permettre au pays de libérer des moyens nationaux pour sa campagne en Afghanistan.

Certains Alliés ont également contribué à l'opération de lutte antiterroriste *Enduring Freedom*, lancée par les États-Unis en Afghanistan, dont le but était de renverser le régime répressif des talibans, qui avaient offert un sanctuaire à Al-Qaïda, le groupe terroriste responsable des attentats du 11-Septembre.

Après la chute du régime taliban, on s'est alors demandé si les forces de sécurité afghanes seraient capables, à elles seules, de stabiliser le pays. Dans le droit fil de la conférence internationale de Bonn, en décembre 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le déploiement d'une Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), destinée à aider le nouveau gouvernement afghan à mettre en place et à former des forces de sécurité, et à sécuriser l'environnement sur l'ensemble du territoire. Au départ, la FIAS n'était ni une force de l'OTAN ni une force des Nations Unies, mais une coalition de pays volontaires, dirigée à tour de rôle par différents Alliés.

En mai 2002, une décision historique a été prise à Reykjavik, à la réunion des ministres des Affaires étrangères : ceux-ci ont déclaré que l'Alliance interviendrait quand et où cela serait nécessaire pour combattre le terrorisme. Cette décision a effectivement mis fin au débat sur ce qui constitue la zone d'opérations de l'OTAN, et elle a ouvert la voie à la prise en charge par l'OTAN, en août 2003, du commandement stratégique, du contrôle et de la coordination de la mission de la FIAS.

Mais l'impact du 11-Septembre sur l'OTAN n'a pas concerné que les opérations. Au Sommet de Prague, en 2002, les dirigeants des pays de l'Alliance ont exprimé leur détermination à décourager toute attaque armée extérieure, y compris par des terroristes, visant leurs populations, leur territoire et leurs forces, ainsi qu'à se défendre et à se protéger contre une telle attaque. Ils ont adopté un ensemble de mesures destinées à préparer l'OTAN à relever le défi du terrorisme. On citera parmi ces mesures l'adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme, le plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T), les initiatives sur la défense contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, la protection des populations civiles, la défense antimissile, la cyberdéfense, la coopération avec d'autres organisations internationales, et l'amélioration du partage de renseignement. Ils ont décidé en outre de créer une force rapidement déployable (la Force de réaction de l'OTAN (NRF)), de rationaliser la structure de commandement militaire et de mieux préparer les forces

militaires de l'OTAN à relever les nouveaux défis, notamment le terrorisme.

Au cours des différents sommets qui se sont succédé depuis Prague, les dirigeants des pays de l'Alliance ont souligné l'importance des efforts de lutte contre le terrorisme. Tout récemment, au Sommet de Lisbonne qui s'est tenu en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont adopté un nouveau concept stratégique pour l'Alliance qui cite le terrorisme comme une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales, et qui engage les Alliés à renforcer leur capacité à détecter le terrorisme international et à s'en défendre.

Compte tenu de l'évolution continue des technologies, de l'expertise et des menaces sécuritaires, l'OTAN s'adapte afin de décourager et de déjouer ces menaces, de s'en défendre et de s'en protéger. La création en août 2010, au siège de l'OTAN, de la Division Défis de sécurité émergents reflète cette progression et le fait que le terrorisme et d'autres défis de sécurité émergents sont souvent interdépendants. Pour la première fois, l'Alliance a systématiquement regroupé des activités relevant de domaines non traditionnels, qui, dans les années à venir, affecteront de plus en plus la sécurité des Alliés de part et d'autre de l'Atlantique.



**Les Alliés unanimes
condamnent les actes
barbares perpétrés contre
un État membre de
l'OTAN. [...] Cela
souligne qu'il est urgent
d'intensifier
le combat contre le
terrorisme, un combat
dont les membres de
l'Alliance -
et en vérité toutes les
nations civilisées - doivent
sortir vainqueurs.**

Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord
du 11-Septembre 2001

Actions et développement



”
Le défi auquel nous sommes confrontés est clair : nous devons prendre des mesures collectives et concertées pour empêcher le terrorisme de poser une menace à l'existence même de l'humanité.

Ban Ki-moon
Secrétaire général des Nations Unies

Qu'il s'agisse des opérations militaires, de l'amélioration de l'état de préparation civil ou du développement de technologies et de capacités, l'OTAN prend actuellement des mesures pour détecter le terrorisme international et pour s'en défendre.

Patrouilles en Méditerranée

L'opération de surveillance maritime, lancée au lendemain des attentats du 11-Septembre et dirigée par les forces navales de l'OTAN en Méditerranée, se poursuit. L'opération *Active Endeavour* a pour but de détecter et de décourager les activités terroristes en Méditerranée, et de s'en protéger, au travers de missions de surveillance, de patrouille, d'escorte de navires et de visites coopératives.

Le rôle de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme s'est précisé au cours des dix dernières années, et le mandat de l'opération a été revu et élargi au fur et à mesure. Ainsi, les forces de l'OTAN ont interpellé plus de 100 000 navires marchands et visité quelque 155 bâtiments suspects. La présence de l'OTAN dans ces eaux a permis d'améliorer la sécurité et a profité à toute la navigation dans la région.

Stabilisation de l'Afghanistan

L'opération menée en Afghanistan par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN sous mandat des Nations Unies, reste la plus importante jamais menée par l'OTAN et constitue sa première priorité opérationnelle. Bien qu'il ne s'agisse

pas à proprement parler d'une opération de lutte contre le terrorisme, l'Alliance et ses partenaires en Afghanistan ont pour objectif d'empêcher le pays de redevenir un sanctuaire pour les terroristes.

La FIAS témoigne de la détermination de l'OTAN à aider le peuple afghan à construire un État stable, sûr et démocratique, libéré de la menace du terrorisme. En outre, de nombreux pays alliés ont engagé des forces dans l'opération *Enduring Freedom*, l'opération militaire de lutte antiterroriste des États-Unis qui se déroule pour l'essentiel en Afghanistan. Pour accomplir sa mission, la FIAS mène, en partenariat avec les forces de sécurité nationales afghanes, des opérations de contre-insurrection centrées sur les populations. Elle apporte en outre son soutien au gouvernement afghan pour la réforme du secteur de la sécurité, notamment en assurant le mentorat, la formation et le soutien opérationnel de l'armée nationale afghane et des forces de sécurité nationales afghanes.

On a assisté au printemps 2011 au début d'un processus de transition consistant à transférer progressivement au gouvernement afghan la responsabilité principale de la sécurité. On prévoit que d'ici à la fin 2014, les autorités afghanes auront pris la direction des opérations dans l'ensemble du pays et que le rôle de la FIAS aura évolué vers davantage de

capacitaire



facilitation et de soutien dans la durée. Des programmes de formation spécialisée du personnel de police et des forces armées sont déjà bien engagés, le but étant d'aider à assurer le succès de la transition. La formation consiste avant tout à renforcer les capacités des forces afghanes pour qu'elles puissent contrer les tactiques terroristes des insurgés, comme l'utilisation de dispositifs explosifs improvisés (*voir encadré*).

Les équipes de reconstruction provinciale, constituées de civils et de militaires, travaillent ensemble pour assurer la sécurité et appuyer le travail de reconstruction accompli par divers acteurs nationaux et internationaux. Il ne fait de doute pour personne qu'il ne saurait y avoir de sécurité sans développement.

Sécurisation des grands événements publics

L'OTAN apporte également son aide pour assurer la sécurité de grands événements publics organisés dans des pays alliés sus-

Formation des Afghans à la neutralisation des explosifs

Le sergent Ryan Otero (31 ans) avait si bien réussi ses tests militaires qu'il aurait pu opter pour n'importe quelle spécialité dans les forces aériennes américaines. Pourtant il a choisi de devenir expert en neutralisation des explosifs et il en est maintenant à sa troisième mission en Afghanistan – il fait partie de l'équipe chargée de former l'armée nationale afghane (ANA) aux techniques de neutralisation des explosifs et munitions.



« Travailler avec l'ANA a été pour moi une expérience enrichissante », déclare le sergent Otero : « L'ANA, ce sont des gens motivés ». Dans le domaine du combat, j'ai à peu près tout fait. Ici, c'est quelque chose de nouveau et de différent, et c'est pourquoi je me suis porté volontaire. » Le sergent Otero, accompagné de son numéro deux, explique comment il a désamorcé quelque 500 bombes, et il apporte ses connaissances logistiques et pratiques acquises en grande partie au sein d'une petite unité, rattachée à une plus grosse unité combattante.

« Il n'existe pas de manuel donnant toutes les réponses », explique-t-il, en décrivant comment il résout les problèmes logistiques liés au bon déroulement du processus de formation intensive. « C'est là qu'on commence à entrevoir votre personnalité », ajoute-t-il. « Je suis personnellement convaincu que la solution consiste à préparer des forces afghanes organiques, c'est l'avenir de ce pays et je suis fier d'avoir ainsi l'occasion de pouvoir y contribuer. »



Gestion des experts civils

Les plans civils d'urgence constituent un aspect de plus en plus important de la lutte contre le terrorisme. L'OTAN travaille avec toute une série d'experts civils nationaux qui ont apporté leur expérience à l'Alliance et qui ont aidé à trouver des réponses aux attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). C'est ainsi que Mark Wolf, de la brigade des sapeurs-pompiers de Londres, travaille avec l'équipe des plans civils d'urgence de l'OTAN qu'il conseille pour la formation et le perfectionnement.

« Suite à l'exercice CBRN multiagence organisé au Royaume-Uni qui portait sur une intervention après un acte terroriste, on m'a demandé de venir à l'OTAN faire plusieurs exposés sur la gestion d'événements CBRN de grande envergure », déclare-t-il. « Cette demande m'a été adressée notamment parce que la brigade des sapeurs-pompiers de Londres a une très grande expérience et de solides capacités de réponse à des incidents majeurs, et notamment à des actes de terrorisme, ce que l'OTAN a jugé intéressant pour elle. »

Depuis sa mission de conseil, M. Wolf s'est concentré sur le renforcement des capacités de réponse aux événements CBRN dans l'ensemble des pays de l'OTAN/du CPEA. Il a dirigé les exercices de formation CBRN de l'OTAN, il a aidé à mettre sur pied des formations CBRN, il a soutenu la mise en place de centres CBRN régionaux et apporté des contributions à la Politique globale de l'OTAN pour la défense CBRN. « Et par voie de conséquence, la brigade des sapeurs-pompiers de Londres a mieux compris la problématique de la gestion des incidents internationaux de grande ampleur », explique-t-il.

ceptibles d'attirer l'attention des terroristes. Elle peut être amenée, à la demande de l'un de ses États membres, à déployer des AWACS (avions du système aéroporté de détection et de contrôle) ou des éléments du bataillon multinational OTAN de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'Alliance apporte ainsi une assistance lors d'événements très médiatisés, comme des sommets ou des réunions ministérielles de l'OTAN, ou des manifestations sportives, comme les Jeux olympiques d'Athènes.

Gérer les conséquences d'attentats terroristes

La gestion des conséquences consiste à prendre des mesures de réaction pour atténuer les effets destructeurs d'attentats terroristes, d'incidents ou de catastrophes naturelles. Elle relève essentiellement de la responsabilité des pays, mais l'OTAN leur apporte son soutien de plusieurs manières,

notamment en coordonnant la planification et la préparation à d'éventuelles attaques.

Actuellement la société est plus vulnérable qu'elle ne l'était auparavant en raison d'une interconnexion toujours croissante : communauté mondiale plus ouverte, systèmes technologiques plus complexes, dépendance accrue à l'égard des systèmes électroniques d'information et de communication, imbrication croissante des systèmes de production et de distribution alimentaires, interconnexion et densité croissante des réseaux de transport, et dépendance à l'égard des importations de combustibles carbonés.

Il est impossible de protéger en permanence la totalité de ces moyens, ceux-ci présentent donc d'évidentes vulnérabilités que peuvent exploiter les terroristes. La menace du cyberterrorisme pour les infrastructures critiques est de plus en plus préoccupante. C'est pourquoi, une protection efficace contre le terrorisme et les défis sécuritaires non

conventionnels doit absolument être axée non seulement sur la défense et la dissuasion, mais également sur la prévention et la résilience, de manière à aider les sociétés à se relever rapidement après une attaque.

Protéger les populations et les infrastructures

En 2002, au Sommet de Prague, un plan d'action en matière de plans civils d'urgence a été adopté pour la protection des populations contre les effets des armes de destruction massive. Toujours en 2002, un projet a été lancé dont l'objectif est de définir, à l'intention des premiers intervenants sur les lieux d'un incident chimique, biologique, radioactif et nucléaire (CBRN), des directives non contraignantes et des normes minimales pour la planification, la formation, les procédures et l'équipement. Les pays membres et partenaires de l'OTAN pourront s'inspirer de ces lignes directrices pour renforcer leur état de



Les systèmes et réseaux qui constituent l'infrastructure de nos sociétés sont souvent considérés comme allant de soi, et pourtant la désorganisation d'un seul de ces systèmes peut avoir des conséquences désastreuses dans d'autres secteurs et perturber le bien-être de nos sociétés.

Ambassadeur Gábor Iklódy
Secrétaire général adjoint de l'OTAN
pour les Défis de sécurité émergents

préparation afin de protéger les populations contre ces risques, et d'améliorer l'interopérabilité entre pays.

Le Groupe OTAN Santé publique et ravitaillement/eau a établi des protocoles de traitement médical des victimes d'un attentat CBRN. D'une manière plus générale, l'Alliance a défini des mécanismes de coordination pour les capacités d'évacuation sanitaire ainsi qu'un mécanisme visant à répartir les victimes et à les transporter vers les installations disponibles dans d'autres pays.

Pour plus de flexibilité, l'OTAN a établi un mémorandum d'entente visant à accélérer et à simplifier les procédures de transport transfrontière et les formalités douanières pour que l'aide internationale puisse, en cas de besoin, parvenir au plus vite sur le lieu sinistré. Ce mécanisme peut être utilisé, par exemple, lorsqu'une aide est demandée pour faire face aux conséquences d'un incident CBRN.

Fournir des informations au public en temps voulu est également un élément essentiel de la gestion des conséquences. L'OTAN a d'ailleurs élaboré des orientations à l'intention des pays pour assurer une diffusion coordonnée des messages d'alerte.

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

Les Alliés ont dressé un inventaire des capacités civiles et militaires nationales pouvant être mises à disposition pour aider les pays sinistrés - qu'il s'agisse de pays alliés ou de pays partenaires - suite à une attaque terroriste CBRN. Cet inventaire est tenu à jour par

le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC).

L'EADRCC a été créé en 1998 pour coordonner les interventions entre Alliés et partenaires en cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Il s'est vu confier, depuis 2001, une nouvelle tâche consistant à assurer la coordination des interventions faisant suite à d'éventuels actes terroristes perpétrés à l'aide d'agents CBRN. Le Centre, qui a pour mandat permanent de répondre aux demandes d'aide que les pays pourraient lui adresser en cas d'attentat terroriste, organise des exercices internationaux de grande envergure sur le terrain afin de mettre en pratique les réponses de gestion des conséquences à des situations de catastrophe simulées.

Le système OTAN de gestion de crise

Le système OTAN de gestion de crise propose un ensemble structuré de mesures politiques, militaires et civiles prédéterminées que les États et l'OTAN peuvent mettre en œuvre pour répondre à divers scénarios de crise. Ce système offre à l'Alliance une gamme complète d'options et de mesures lui permettant de gérer les crises et d'y faire face de manière adéquate. Celles-ci définissent les rôles du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil, des groupes de planification et de l'EADRCC, ainsi que le recours aux experts civils en période de crise.

Pour soutenir l'OTAN dans ses activités, un réseau de 380 experts civils de toute la région euro atlantique a été constitué sur la base de compétences spécifiques fréquemment recherchées (voir encadré page 6). Ces experts ont des compétences dans tous les

domaines civils en rapport avec la planification et les opérations de l'OTAN, y compris la gestion des crises, la gestion des conséquences et la protection des infrastructures critiques. Ils sont issus de l'administration publique ou du monde de l'industrie. Ils participent à des formations et à des exercices, et répondent aux demandes d'aide selon des procédures spécifiques appelées « Dispositions pour la gestion des crises dans le domaine des plans civils d'urgence ».

Développement des nouvelles technologies

Au travers d'un réseau d'institutions situées de part et d'autre de l'Atlantique, l'OTAN aide au développement de capacités et de technologies novatrices spécifiquement axées sur la menace terroriste. L'objectif est de protéger les forces, les civils et les infrastructures critiques contre des attaques terroristes - attentats suicide par des engins explosifs improvisés ou attentats à la roquette visant des avions et des

hélicoptères -, et contre l'utilisation potentielle d'armes de destruction massive.

Programme de travail pour la défense contre le terrorisme

Le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT) a été élaboré en mai 2004. Il a été approuvé le mois suivant, au Sommet d'Istanbul, dans le cadre d'un ensemble renforcé de mesures destinées à intensifier l'action de l'Alliance dans la lutte contre le terrorisme.

Ce programme de travail est essentiellement centré sur des solutions technologiques visant à atténuer les conséquences d'attentats terroristes. La plupart des projets lancés dans le cadre de ce programme sont axés sur la recherche de solutions susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. Les projets sont dirigés par des pays de l'OTAN, à titre individuel, avec l'appui et la contribution d'autres

pays membres (et pays partenaires dans certains cas), d'organismes OTAN et d'autres parties prenantes.

Les travaux menés dans le cadre de ce programme sont axés sur les dix grands domaines technologiques suivants :

1. Réduction de la vulnérabilité des avions gros-porteurs civils et militaires aux missiles portables « tirés à l'épaule ».
2. Protection des ports et des navires au moyen de réseaux de capteurs, de détecteurs électro optiques, de capacités de réaction rapide et de véhicules sous-marins sans équipage.
3. Réduction de la vulnérabilité des hélicoptères aux lance roquettes.
4. Mise en échec, par détection et destruction ou par neutralisation, des engins explosifs improvisés tels que voitures piégées et bombes placées en bord de route.



5. Détection des armes CBRN et protection contre ces armes.
6. Promotion des technologies de renseignement, de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs.
7. Amélioration des capacités technologiques et procédurales de l'OTAN pour la neutralisation des explosifs et des munitions, et gestion des conséquences d'une explosion.
8. Mise au point de technologies pour la défense contre les attaques au mortier.
9. Protection des infrastructures critiques.
10. Développement de capacités non létales.

Lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

Il ne fait aucun doute que la dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et la possibilité que des terroristes s'en procurent constituent des menaces majeures pour l'Alliance et les 900 millions

de personnes qui peuplent ses États membres. L'OTAN accorde donc une priorité élevée à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et à la défense contre les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Le concept stratégique de 2010 met particulièrement l'accent sur la nécessité de développer encore la capacité de l'OTAN à se défendre contre la menace des armes CBRN.

La force opérationnelle multinationale de défense CBRN de l'OTAN (composée d'un bataillon de défense CBRN et d'une équipe d'évaluation interarmées CBRN) a été lancée en 2002, au Sommet de Prague. Cette force a pour mission de réagir à l'utilisation d'agents CBRN et de gérer les conséquences d'une telle utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. Elle participe régulièrement aux rotations de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et peut aussi être affectée à

d'autres tâches. Elle s'emploie par ailleurs à identifier les capacités permettant de détecter la nature des agents chimiques et biologiques utilisés lors d'une attaque et de prendre les mesures d'alerte appropriées.

Les Centres d'excellence - certifiés par l'OTAN - pour la défense CBRN (en République tchèque) et pour la défense contre le terrorisme (en Turquie) contribuent également à ces efforts (voir page 11).

Défense contre le terrorisme

Le caractère changeant du terrorisme nécessite que différents organismes et agences de l'OTAN mettent leurs compétences et leur expertise au service de la lutte contre ce fléau. Le Centre d'excellence OTAN pour la défense contre le terrorisme (DAT COE) d'Ankara (Turquie) joue un rôle important en dispensant des formations à l'intention des pays.

Le Centre, qui dispose de ses propres experts, fait aussi appel à un nombre élevé d'experts extérieurs, appartenant au monde universitaire, au secteur militaire et à différentes divisions gouvernementales, qui viennent dispenser les formations les plus pointues sur les meilleurs moyens de combattre le terrorisme.

Depuis le 11-Septembre, les États à travers le monde doivent faire face à une multiplication d'organisations terroristes hautement indépendantes, qui se caractérisent par une structure beaucoup plus mouvante qu'auparavant. « *Nous avons assisté, avec le temps, à une évolution vers des organisations terroristes structurées par cellule, sous une forme plus hybride* », explique le commandant Matthew Edwards, directeur de stage au DAT COE. Les structures étant

décentralisées et moins rigides, il devient plus difficile de démanteler ces organisations et d'arrêter les actes terroristes.

Alors qu'auparavant les pays se préoccupaient du risque de voir des groupes commettre des attentats terroristes à partir de leur territoire, les États doivent maintenant faire face à des menaces en provenance de n'importe quel point du monde. « *Le terrorisme a évolué de manière telle qu'il ne se limite pas aux frontières nationales et qu'il est devenu international* », déclare le lieutenant-colonel Josef Greipl, chef Concepts au DAT COE.

« *Ce n'est pas seulement un problème militaire* », ajoute le commandant Edwards. Pour combattre cette menace multiforme et changeante, le DAT-COE organise des formations et propose des stages sur différents thèmes : aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme, défense contre les attentats suicide, cyberterrorisme, lutte contre la dimension financière du cyberterrorisme, gestion de crise efficace pour atténuer les effets des activités terroristes, défense contre le terrorisme, terrorisme et médias, armes de destruction massive (ADM) et terrorisme.





Consultation, partage du renseignement et form

Les consultations et la coopération politiques ont toujours été d'une importance capitale pour le succès de l'Alliance. Au cours des dix dernières années, l'OTAN s'est efforcée d'intensifier les consultations sur le terrorisme et la problématique du terrorisme. Le partage de l'information et plus précisément le partage du renseignement sont des éléments clés de cet échange.

Consultation et coordination OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'Alliance, décide du rôle global de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme. La réponse au terrorisme figure régulièrement à l'ordre du jour des délibérations hebdomadaires du Conseil.

Les aspects spécifiques de l'implication de l'OTAN sont définis au sein de ses organes et comités spécialisés.

Partage du renseignement

Le Sommet de Prague, en 2002, a fait de l'amélioration du partage du renseignement l'un des aspects essentiels de la coopération entre Alliés. Une Unité Renseignement sur la menace terroriste (TTIU) a été mise en place au sein du Bureau de sécurité de l'OTAN à la fin de l'année 2003, en lieu et place de la cellule temporaire créée immédiatement après les attentats du 11-Septembre. Au cours des sept années qui ont suivi, la TTIU - un organisme OTAN mixte, composé d'agents des



ation

”

**Dans un monde
interconnecté, venir
à bout du terrorisme
international... nécessitera
la coopération de
nombreux États.**

Barack Obama
Président des
États-Unis d'Amérique

services civils et militaires du renseignement - a eu essentiellement pour tâche d'évaluer les défis, les risques et les menaces terroristes qui pèsent sur l'OTAN et ses pays membres. Elle a créé à cet effet un mécanisme efficace de liaison avec les services du renseignement alliés et les centres de coordination nationaux du terrorisme. En outre, la TTIU a partagé avec les pays partenaires des informations en rapport avec le terrorisme.

Les Alliés ayant décidé en 2004, au Sommet d'Istanbul, de revoir les structures de renseignement en place au siège de l'OTAN, les liaisons avec les pays partenaires ont été améliorées. C'est ainsi qu'ont été créées une nouvelle cellule de liaison pour le renseignement au SHAPE, à Mons (Belgique), et une Unité de liaison pour le renseignement (ILU) au siège de l'OTAN à Bruxelles.

C'est la nouvelle Unité Renseignement qui a repris les fonctions de la TTIU dans le cadre de la réforme globale du renseignement entreprise en 2010-2011 au siège de l'OTAN. Cette transformation a permis de développer les approches analytiques sur le terrorisme et sur ses liens avec les autres menaces transnationales. Le mécanisme actuel a aussi permis d'approfondir la coopération entre les composantes OTAN civiles et militaires du renseignement et de conserver les mécanismes antérieurs qui assurent un partage cohérent du renseignement avec les partenaires.

Entraînement et formation

L'OTAN propose à la fois aux pays membres et aux pays partenaires toute une série d'activités d'entraînement et de formation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle peut faire appel à un vaste réseau d'établissements, dont l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), le Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et les Centres d'excellence (COE) qui assurent le soutien de la structure de commandement de l'OTAN.

Il y a actuellement 19 Centres d'excellence, dont 16 ont été dûment accrédités par l'OTAN. Plusieurs de ces centres ont un lien avec la lutte contre le terrorisme, en particulier le Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (à Ankara, en Turquie), et le Centre d'excellence pour la lutte contre les engins explosifs improvisés (à Madrid, en Espagne).

Le premier joue le rôle à la fois de lieu de rencontre et de catalyseur pour un dialogue international et des débats sur la problématique de la défense contre le terrorisme. Ce Centre a noué des liens avec plus de 50 pays et une quarantaine d'organisations, et il met à leur disposition son expertise du terrorisme.

Un réseau de partenariats



À l'heure où le terrorisme continue de poser une menace directe pour notre sécurité et la stabilité internationale, la coopération internationale reste essentielle et l'OTAN est au cœur de cette coopération.

Anders Fogh Rasmussen
secrétaire général de l'OTAN

Depuis les années 90, l'OTAN a mis en place un réseau de partenariats avec les pays partenaires et d'autres organisations internationales. L'Alliance prend des mesures pour que sa politique de partenariat soit plus inclusive, plus flexible, plus constructive et davantage axée sur la stratégie. La lutte contre le terrorisme est considérée comme l'un des domaines prioritaires de dialogue, de consultation et de coopération dans la nouvelle politique qui a été approuvée à Berlin, en 2011, par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN.

Partenaires euro-atlantiques

L'Alliance entretient des relations avec des pays non membres de l'OTAN de la région euro-atlantique dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) - qui rassemble 50 pays - ainsi que du Partenariat pour la paix (PPP), un vaste programme de coopération bilatérale avec des pays partenaires pris individuellement. Certains de ces partenaires - la Russie, l'Ukraine et la Géorgie - bénéficient de structures spécifiques pour leurs relations avec l'OTAN. Bon nombre des partenaires euro-atlantiques de

l'OTAN soutiennent activement les opérations de l'OTAN, notamment l'opération *Active Endeavour* et la mission de stabilisation en Afghanistan.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique s'est réuni le lendemain des attentats du 11-Septembre afin d'exprimer sa solidarité avec le peuple américain et de s'engager à mettre tout en œuvre pour combattre le fléau du terrorisme.

Depuis le Sommet de Prague, en 2002, l'OTAN collabore avec ses partenaires euro-

S'entraîner ensemble

L'impact du terrorisme peut être extrêmement déstabilisant pour un pays, et compromettre à la fois le progrès économique et le développement. L'OTAN coopère avec ses partenaires pour échanger des informations et soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme. L'une de ces initiatives est menée avec l'Azerbaïdjan, un partenaire euro-atlantique, qui a commencé à planifier la construction d'un centre international de formation à la lutte antiterroriste à Bakou, avec le conseil d'experts de l'OTAN.

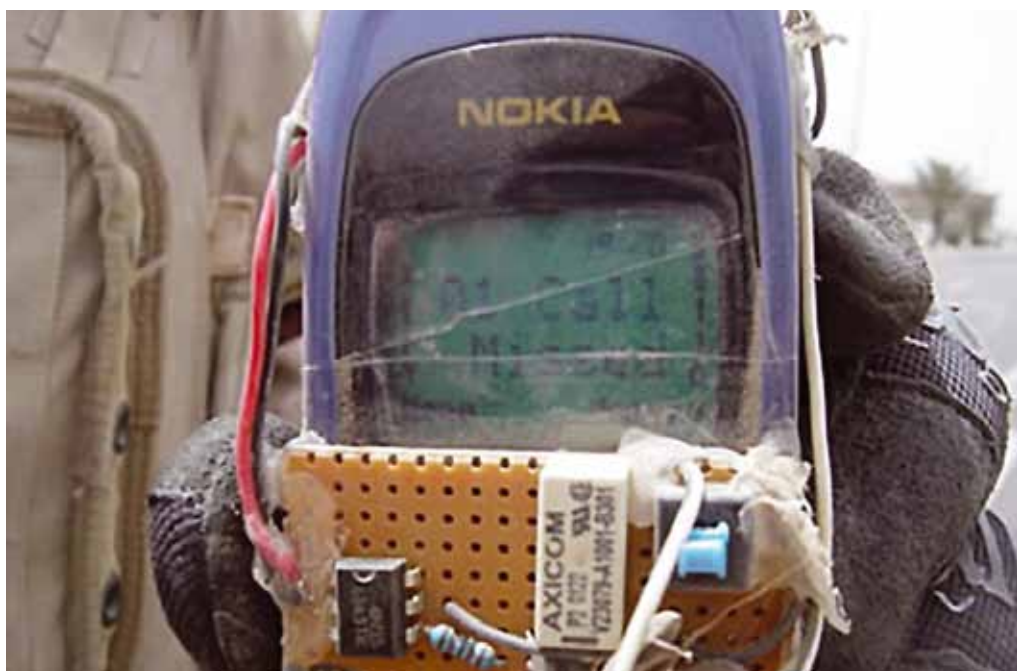
« La création de ce Centre aidera l'Azerbaïdjan à tirer parti de l'expérience étrangère de la lutte antiterroriste et offrira de nouvelles opportunités d'élargir la coopération régionale et internationale dans ce domaine », déclare Samir Ismayilov, premier secrétaire de la Mission d'Azerbaïdjan auprès de l'OTAN, qui ajoute que ses autorités étudient de près l'expérience des centres de formation OTAN implantés dans d'autres pays.

atlantiques dans la lutte contre le terrorisme au travers du plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T). Ce plan s'est développé et élargi en fonction des objectifs et des travaux conjoints des pays alliés et partenaires. Il définit les rôles du Partenariat ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences. Par exemple, les pays membres et partenaires de l'OTAN travaillent ensemble pour améliorer la sûreté de l'espace aérien, notamment en confrontant leurs données et leurs procédures de coordination relatives à la gestion d'éventuelles menaces terroristes. Trois groupes de travail informels ont été constitués dans le cadre du PAP-T, chacun traitant l'un des trois thèmes ci-après : sécurité des infrastructures énergétiques, sécurité des frontières, et aspects financiers du terrorisme et désorganisation des sources de financement des organisations terroristes. Tous les pays du CPEA participent au PAP-T, lequel est ouvert, après décision prise au cas par cas, aux partenaires du Dialogue méditerranéen et à ceux de l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi qu'aux autres pays intéressés.

Russie

La lutte contre le terrorisme, qui a été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie (COR), en mai 2002, reste au cœur du dialogue et de la coopération pratique avec la Russie. Au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR ont lancé, en décembre 2004, un plan d'action global contre le terrorisme, qui définit des domaines de coopération et fait régulièrement l'objet d'une révision. En avril 2011, le plan d'action a été actualisé pour renforcer les capacités d'agir, individuellement et conjointement, dans trois domaines critiques : la prévention du terrorisme, la lutte contre les activités terroristes et la gestion des conséquences d'actes terroristes.

La coopération avec la Russie dans la lutte contre le terrorisme a pris différentes formes : échanges réguliers d'informations, consultations approfondies, évaluations conjointes de la menace, plans civils d'urgence destinés à faire face à d'éventuels



Détection des explosifs

Pour pouvoir contrer la menace d'attentat visant les transports en commun ou d'autres lieux publics, les pays de l'OTAN et la Russie ont décidé de travailler ensemble et de partager leurs technologies et leur savoir-faire dans le cadre d'un projet conjoint. Dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, le programme relatif à la détection à distance des explosifs (STANDEX) a été mis en place, pour servir de plate-forme aux travaux sur la détection et la prévention d'attentats potentiels.

Le lancement du programme STANDEX, en décembre 2009, est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, entamé par le Groupe d'experts OTAN Russie sur la détection des explosifs (EDEG), établi en 2003. Il était en effet apparu que les attentats suicide représentaient une menace majeure, et que des investissements étaient nécessaires pour la mise au point de techniques de détection à distance applicables à la surveillance de grands groupes de personnes. Les transports en commun continuant à être la cible d'attentats, ces travaux sont devenus encore plus prioritaires.

Le concept de base du programme STANDEX est de rassembler et d'intégrer différentes techniques et technologies pour les appliquer à la détection des explosifs ainsi qu'à la localisation, à la reconnaissance, à l'identification et au suivi des personnes susceptibles de perpétrer des attentats. La conception et la mise à l'épreuve d'un tel système constituent une contribution novatrice à la recherche d'une solution au problème de la détection à distance des explosifs.

Des instituts de recherche de pays de l'OTAN et de Russie participent au travail de développement et d'ingénierie. Il s'agit notamment du Commissariat à l'énergie atomique (France), qui assure la coordination du projet, du Fraunhofer Institut (Allemagne), de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée, de l'Institut du radium Khlopine (Russie) et de l'Organisation russe pour la science et la technologie appliquées. Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité est responsable de la gestion du programme STANDEX.

attentats terroristes, dialogue au niveau élevé sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme et sur les enseignements tirés des récents attentats, coopération scientifique et technique. Les pays de l'OTAN et la Russie coopèrent aussi dans des domaines liés au terrorisme comme le contrôle des frontières, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien ou la sûreté nucléaire. Des navires russes ont été déployés dans le passé dans le cadre de l'opération *Active Endeavour*, l'opération maritime de lutte contre le terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée. Au Sommet de Lisbonne, en 2010, la Russie a confirmé qu'elle souhaitait reprendre son soutien opérationnel à cette opération.

En 2003, le Conseil OTAN-Russie a lancé l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI), qui vise à favoriser la coopération sur la surveillance de l'espace aérien et la coordination de la circulation aérienne. L'objectif sous-jacent est d'accroître la confiance et de renforcer les capacités requises pour la prise en charge de situations dans lesquelles des aéronefs sont soupçonnés d'être utilisés comme armes pour commettre des attentats terroristes. Le système CAI, qui est devenu pleinement opérationnel en 2011, est ouvert à la participation d'autres pays partenaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne la coopération avec la Russie dans le cadre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), le plan d'action 2010-2012 recense les trois domaines de coopération suivants :

- Détection des explosifs : recherche scientifique en coopération qui permettra une meilleure détection des explosifs tant à l'état de trace qu'en grande quantité. Des scientifiques travaillent actuellement sur le projet STANDEX, qui vise à développer des technologies devant permettre la détection à distance de dispositifs explosifs dans les transports en commun, et éventuellement dans d'autres lieux publics (voir encadré page 13).
- Menaces fondées sur les technologies de l'information : recherche en coopération axée sur le renforcement de la sécurité



des systèmes vulnérables à des attaques terroristes. Cette initiative a pour objectif d'aider à mieux comprendre la manière dont les terroristes utilisent les technologies de l'information.

- L'étude des facteurs humains dans la défense contre le terrorisme : tentative dynamique et originale d'appréhender les motivations des terroristes d'un point de vue sociologique. Dans ce contexte, l'expérience du forum virtuel constitue une plate-forme novatrice qui favorise les débats et la recherche.

Partenaires méditerranéens et de la région du Golfe

La lutte contre le terrorisme constitue également un important domaine de dialogue et de coopération avec les partenaires de l'OTAN de la rive sud de la Méditerranée, et ce dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Certains pays du Dialogue méditerranéen participent activement à l'opération *Active Endeavour*.

Au Sommet d'Istanbul, en juin 2004, l'OTAN a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul pour s'ouvrir aux pays de la région du Golfe, élargissant ainsi son réseau de partenariats afin de faciliter la lutte contre le terrorisme.

Partenaires mondiaux

L'OTAN coopère aussi avec une série de pays qui ne font pas partie de ces structures de partenariat ; ces pays, qualifiés de « partenaires mondiaux », sont l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle Zélande, l'Iraq et l'Afghanistan.

Ils partagent les mêmes préoccupations en matière de sécurité et ont exprimé le souhait d'établir des relations bilatérales avec l'Alliance. Le degré de leur collaboration avec l'OTAN varie d'un pays à l'autre, de même que les domaines de coopération, mais tous sont résolus à combattre la menace du terrorisme. Certains partenaires mondiaux apportent des contributions appréciables aux efforts engagés pour stabiliser l'Afghanistan et faire en



sorte qu'il ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour les terroristes.

La Science au service de la paix et de la sécurité

Le terrorisme est également une priorité du travail que fait l'OTAN pour promouvoir la collaboration scientifique entre scientifiques et chercheurs des pays alliés et partenaires, dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS).

Les activités menées dans ce domaine sont axées sur des sujets comme les modes de transport défendables pour le carburant, les équipements et les personnes ; les contre-mesures médicales en cas d'attentat terroriste autre que CBRN ; la détection d'explosifs ; la cyberdéfense, l'étude des facteurs humains dans la défense contre le terrorisme ; ainsi que la sécurisation des frontières et des ports.

Grâce à diverses méthodes permettant de rassembler des scientifiques dans des at-

liers, stages de formation et projets plurianuels de recherche et développement, le volet du programme SPS consacré à la « défense contre les menaces terroristes » a été un très grand succès et contribue à favoriser la constitution d'un solide réseau d'experts dans des domaines clés.

Coopération avec d'autres organisations

L'OTAN coopère aussi avec d'autres organisations internationales afin que les informations soient partagées et que des mesures appropriées puissent être prises de manière plus efficace pour lutter contre le terrorisme. Le nouveau concept stratégique engage l'Alliance à travailler plus étroitement avec ses partenaires internationaux, au premier rang desquels les Nations Unies et l'Union européenne.

Les Nations unies sont au cœur du cadre d'organisations internationales dans lequel opère l'Alliance, et ce principe est inscrit dans le traité fondateur de l'OTAN. Les deux organisations partagent le même engagement : maintenir la paix et la sécurité internationales. Les deux organisations coopèrent dans ce domaine depuis le début des années 90. Le cadre d'une consultation et d'une coopération accrues entre les deux organisations a été approuvé en septembre 2008, le but étant d'aider à la fois l'OTAN et l'ONU à affronter plus efficacement les menaces et les défis.

L'OTAN coopère avec des organismes relevant de l'ONU comme le Comité contre le terrorisme, sa Direction exécutive et le Comité 1540 du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs noué des contacts avec l'ONU au sujet de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et elle collabore étroitement avec les institutions de l'ONU qui jouent un rôle moteur dans les interventions faisant suite à des catastrophes internationales et dans la gestion de leurs conséquences.

L'Union européenne (UE) est un partenaire tout à fait unique et essentiel pour l'OTAN, bien que cette relation n'ait pas encore exprimé tout son potentiel en tant que partenariat stratégique. Les deux organisations

sont composées, en grande partie, des mêmes États, et tous leurs membres partagent les mêmes valeurs. Le concept stratégique indique clairement qu'une Union européenne active et efficace contribue à la sécurité globale de la zone euro-atlantique. Les relations entre l'OTAN et l'UE ont été institutionnalisées en 2001, dans le droit fil des mesures prises au cours des années 90 dans le but de promouvoir une plus grande responsabilité européenne en matière de défense.

L'OTAN et l'Union européenne sont toutes deux résolues à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elles échangent ainsi des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques dues à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Les deux organisations coopèrent également dans le domaine des plans civils d'urgence, notamment en procédant à l'échange des inventaires de leurs mesures prises en la matière.

L'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) travaillent ensemble pour construire la sécurité et promouvoir la stabilité dans la zone euro-atlantique. Ces dernières années, le dialogue s'est étendu au terrorisme et à d'autres menaces sécuritaires nouvelles qui sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des deux organisations.

Aucun pays ou organisation ne peut, à lui seul, affronter avec succès la menace du terrorisme. Grâce à ses partenariats avec des pays non membres et avec d'autres organisations, l'OTAN contribue à l'élaboration d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme qui combine des instruments politiques, civils et militaires.

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48801.htm

Programme pour la défense contre le terrorisme :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50313.htm

L'amélioration des capacités de l'OTAN :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49137.htm

Bataillon de défense CBRN :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49156.htm

Centres d'excellence :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_68372.htm

Plans civils d'urgence (PCU) :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49158.htm

Partenariats : une approche coopérative de la sécurité :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_51103.htm

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T) :

http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50084.htm

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site web de l'OTAN sur www.nato.int
Pour commander des publications, veuillez adresser un courriel à publications@hq.nato.int

Les dossiers de l'OTAN portent sur des questions d'actualité intéressant l'Alliance. Ils sont publiés sous l'autorité du secrétaire général et ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des États membres ni celle de l'OTAN.

Division Diplomatie publique de l'OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique – Site web : www.nato.int – Courriel : publications@hq.nato.int
© OTAN 2011